

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 2 JUIN 2016**

Etaient présents: MM Jean-François FASTRE ; Philippe LECRIVAIN ; Fabien DE BIASI ; Lhassane ADDICHANE ; Bruno MORIN ; Max LE NORMAND ; Jean-Pierre LABEDAN ; Pierre-Yves PINCHAUX ; Dominique RIGALDO ; Dragan BOGOMIROVIC ; Guy DEPIENNE ; Mmes JOIN-GAULT Nicole ; Otilia FERNANDES ; Nathalie LE GUAY ; GAULT Nelly ; Sylvie PLACET ; Isabelle LANGLAIS.

Pouvoirs : Madame Héloïse PERRET à Madame Nicole JOIN-GAULT  
Madame Véronique PERRET à Monsieur Philippe LECRIVAIN  
Madame Cécile DE BIASI à Monsieur Fabien DE BIASI  
Madame Mireille CASSE à Monsieur Jean-François FASTRE  
Madame Graciété LEVEQUE à Madame Otilia FERNANDES  
Monsieur Bertrand MORICEAU à Madame Isabelle LANGLAIS  
Monsieur Yann DOUCET à Madame Sylvie PLACET  
Monsieur Franck FONTAINE à Monsieur Guy DEPIENNE

Absents : Monsieur Goran DOBRIC ; Madame Sophie DOBRIC

---

Madame Nathalie LE GUAY est désignée secrétaire de séance pour la séance de ce jour.

Le procès-verbal du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

M le MAIRE indique que la Préfecture a adressé un bulletin de vigilance orange pour risque de crue de la Seine. Il invite la population à la plus grande prudence et à suivre l'évolution de la situation sur le site internet de la commune et le panneau lumineux d'information.

### **1. PROGRAMME DE RELANCE ET D'INTERVENTION POUR L'OFFRE RESIDENTIELLE DES YVELINES**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Département des Yvelines a voté une nouvelle politique du logement en juin 2015, dont le Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines (Prior'Yvelines) constitue l'un des outils-phares. Cet outil partenarial entre les collectivités et le département se substitue aux anciens dispositifs de subventions.

Le Département souhaite relancer les marchés de construction peu dynamiques en créant toutes les conditions nécessaires à la sortie des projets élaborés par les communes.

Ce programme se décline en plusieurs étapes :

- déclaration de candidature à ce dispositif avant le 30 juin 2016 par courrier du Maire accompagné d'une délibération du conseil municipal autorisant le Maire à candidater,
- dépôt du dossier de candidature complet 4 mois après,
- analyse pré-opérationnelle du projet de la commune afin de déterminer le concours financier du département,
- signature d'une convention avec le département avant le 31 décembre 2017.

Le dispositif est ouvert aux communes accueillant une future gare du RER EOLE et à celles présentant un programme ambitieux de relance de la construction de logements neufs pour atteindre un taux de construction d'au moins 1% par an, de construction de logements familiaux diversifiés et présentant un réel effort de densification.

La contribution financière du Département sera déterminée non pas à partir d'un montant forfaitaire par logement mais au cas par cas, après analyse des besoins identifiés et en fonction de l'ambition et de la qualité des programmes présentés par la commune.

La commune de Mézières sur Seine, envisage de candidater au programme pour la ZAC des Fontaines et l'OAP de la Villeneuve, deux opérations dont l'équilibre financier ne peut être garanti sans apport de fonds publics.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la candidature au dispositif PRIOR'YVELINES et d'autoriser M le Maire à déposer la candidature de la commune, le dossier complet et signer la convention avec le Département.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 mars 2014,

VU l'approbation par le Conseil Départemental des Yvelines dans sa séance du 19 juin 2015 du Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines (Prior'Yvelines) et de son lancement d'appel à projet,

CONSIDERANT que la commune est éligible à ce programme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la **MAJORITE**,

### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à candidater au Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines et à signer tout document relatif à ce dispositif.

**CONTRES : 4 (Messieurs Bertrand MORICEAU ; Franck FONTAINE ; Yann DOUCET ; Madame Isabelle LANGLAIS)**

**ABSTENTIONS : 3 (Messieurs Bruno MORIN ; Guy DEPIENNE ; Madame Sylvie PLACET)**

## **2. MODIFICATION DE CREDITS N° 1 – BUDGET COMMUNAL 2016**

Monsieur Philippe LECRIVAIN, Premier Adjoint, indique aux membres du Conseil Municipal que :

- Il est nécessaire d'abonder le compte 002 (excédent reporté), d'un montant de 500€ suite à la dissolution du SIVOM d'Arnouville les Mantes et l'intégration d'actifs dans les comptes de la commune et qu'il convient d'augmenter les dépenses, sur le chapitre 22 « dépenses imprévues » du même montant pour rééquilibrer le budget.

- Deux titres émis par le SIRE en 2013 n'ont jamais été pris en compte dans notre comptabilité, il s'agit de la participation pour l'école des sports d'un montant de 964€ et des repas de cantine pour un montant de 23 950,93€. Il convient donc de ponctionner le chapitre 022 de dépenses imprévues pour abonder les comptes 60623 « alimentation » et 6558 « autres contingents ».

- Nous avons constaté un trop perçu, sur l'exercice 2015, de la part de la SOFCAP, remboursement de frais de personnel, d'un montant de 1 499,82€ (titre 2015/1117). Il convient d'annuler ce titre en abondant dans la section dépenses de fonctionnement le compte 673 « titre annulés sur exercice antérieur » du même montant et de ponctionner le chapitre 022 « dépenses imprévues ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la **MAJORITE**,

### **DECIDE:**

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les modifications de crédits suivantes :

### **Section Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
022	+ 500.00 € -26 500.00 €	002	+ 500
60623	+ 24 000.00 €		
6558	+ 1 000.00 €		
673	+ 1 500.00 €		
<b>Total</b>	<b>500.00 €</b>		<b>500.00 €</b>

**CONTRES : 0**

**ABSTENTIONS : 1 (Monsieur Bertrand MORICEAU)**

### **3. CONVENTION DE RESTAURATION COLLECTIVE AVEC LE SIRE**

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Intercommunal de la Région d'Epône (SIRE) a procédé à un appel d'offre pour l'approvisionnement en liaison froide de repas pour les cantines scolaires et les gouters des établissements scolaires des 3 communes du SIRE. Le marché a été attribué par le SIRE à l'entreprise SODEXO. A ce titre, il convient de renouveler la convention liant la commune de Mézières sur Seine et le Syndicat qui reprécise les obligations des deux parties, à savoir les modalités de commandes et de livraison des repas ainsi que les modalités de refacturation.

Pour information, le prix refacturé à la commune s'établit comme suit et sera révisé à chaque date anniversaire du contrat (1<sup>er</sup> septembre) :

- 2,26 €HT repas enfant cantine scolaire et accueil de loisirs
- 0,65 €HT par goûter
- 2,76 € €HT le repas adulte cantine scolaire et accueil de loisirs
- 3,00 €HT le pique-nique.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an renouvelable tacitement sans pouvoir excéder 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la **MAJORITE**,

#### **APPROUVE**

Les termes de la convention de fournitures des repas et goûters pour les établissements scolaires, périscolaires et extrascolaires de la commune de Mézières sur Seine annexée à la délibération.

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférent.

**CONTRES : 4 (Messieurs Bertrand MORICEAU ; Franck FONTAINE ; Yann DOUCET ; Madame Isabelle LANGLAIS)**

**ABSTENTIONS : 2 (Madame Sylvie PLACET ; Monsieur Guy DEPIENNE)**

#### **POINTS DIVERS**

- FORMATION DU JURY D'ASSISES 2017

M le Maire procède publiquement au tirage au sort effectué à partir des listes électorales de 9 jurés devant figurer sur la liste préparatoire du jury d'assises année 2017.

Mlle Nelly GAULT est désignée pour effectuer ce tirage au sort.

Chaque personne sera informée de ce tirage au sort et des conditions d'examen des dispenses.

---

**L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun conseiller ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.**